

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-200011773-20210429-CC_2021_0058-DE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE ENTRE ANNEMASSE ET BONNE

BILAN DE LA CONCERTATION



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-200011773-20210429-CC_2021_0058-DE

SOMMAIRE

1-Préambule	5
1.1 L'objet de la concertation	5
1.2 Le maître d'ouvrage	5
1.3 Les objectifs du projet	6
1.4 Rappel sur les principales caractéristiques du projet	9
2 –Les modalités de la concertation	10
2.1 Les modalités prévues par délibération	10
2.2 Méthodologie	10
3 –L'organisation de la concertation	15
3.1 Le dossier de concertation	15
3.2 Le registre des observations.....	16
3.3 Le site internet.....	16
3.4 Les réunions publiques	19
3.5 Les flyers	20
3.6 La presse	20
3.7 Les publications digitales	21
4 –Le bilan de la concertation	22
4.1 Le bilan chiffré.....	22
4.2 Les commentaires et questions de la concertation	24
4.3 Les réponses d'Annemasse Agglo	25
5 –Les suites de la concertation	30
5.1 La communication sur le bilan	30
5.2 L'organisation de la suite de la concertation.....	31
6 –ANNEXE	32
6.1 Délibérations sur les modalités de la concertation	32



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-200011773-20210429-CC_2021_0058-DE

1-Préambule

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ligne de bus 5 en site propre entre la gare d'Annemasse, Bonne et le CHAL, Annemasse Agglo a mené une concertation du 1^{er} Novembre 2020 au 28 Février 2021 conformément à L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme.

Le présent document est un bilan de cette concertation, avec la présentation du contexte, la description des modalités de la concertation et le bilan des remarques d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

1.1 L'objet de la concertation

La présente concertation s'inscrit dans le cadre réglementaire des dispositions de l'article L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme.

Extrait de l'article L. 103-2 :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...]

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat. »

Les objectifs de la concertation L 103-2 pour le projet d'aménagement de ligne TCSP devront permettre :

- informer de la mise en oeuvre de l'opération d'aménagement de la ligne TCSP et des enjeux du projet
- présenter à la population les scénarii de tracés étudiés, le tracé préconisé par les collectivités, les différents types d'aménagements
- permettre au plus grand nombre des habitants et de leurs associations de participer aux différentes manifestations organisées, de comprendre le projet et de s'exprimer sur le projet.

Afin d'engager le processus opérationnel et notamment les études d'avant-projet, la concertation (l'article L 103-2 du code de l'urbanisme) a été lancée du 1^{er} Novembre 2020 au 28 Février 2021.

1.2 Le maître d'ouvrage

Annemasse Agglo est une Communauté d'agglomération et Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) depuis 2008. Le Périmètre de ressort territorial d'Annemasse Agglo recouvre les 12 communes qui composent l'agglomération. La population du territoire compte plus de 90 000 habitants. En qualité d'AOM, Annemasse Agglo définit l'organisation des transports et des lignes du réseau TAC.

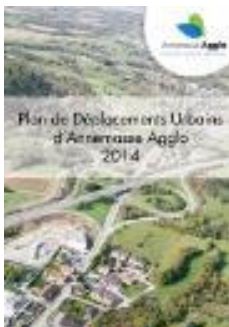
Annemasse Agglo dispose notamment de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 27 mars 2019. A ce titre, elle réalise les aménagements de voiries ou systèmes permettant d'améliorer l'attractivité des transports collectifs.

Annemasse Agglo est le maître d'ouvrage du projet de ligne TCSP et lance les études et les travaux de réalisation des aménagements de voirie pour la priorité des bus. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2020.

Les communes d'Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales, Bonne sont également partenaires du projet ainsi que le Conseil Départemental de la Haute Savoie.

1.3 Les objectifs du projet

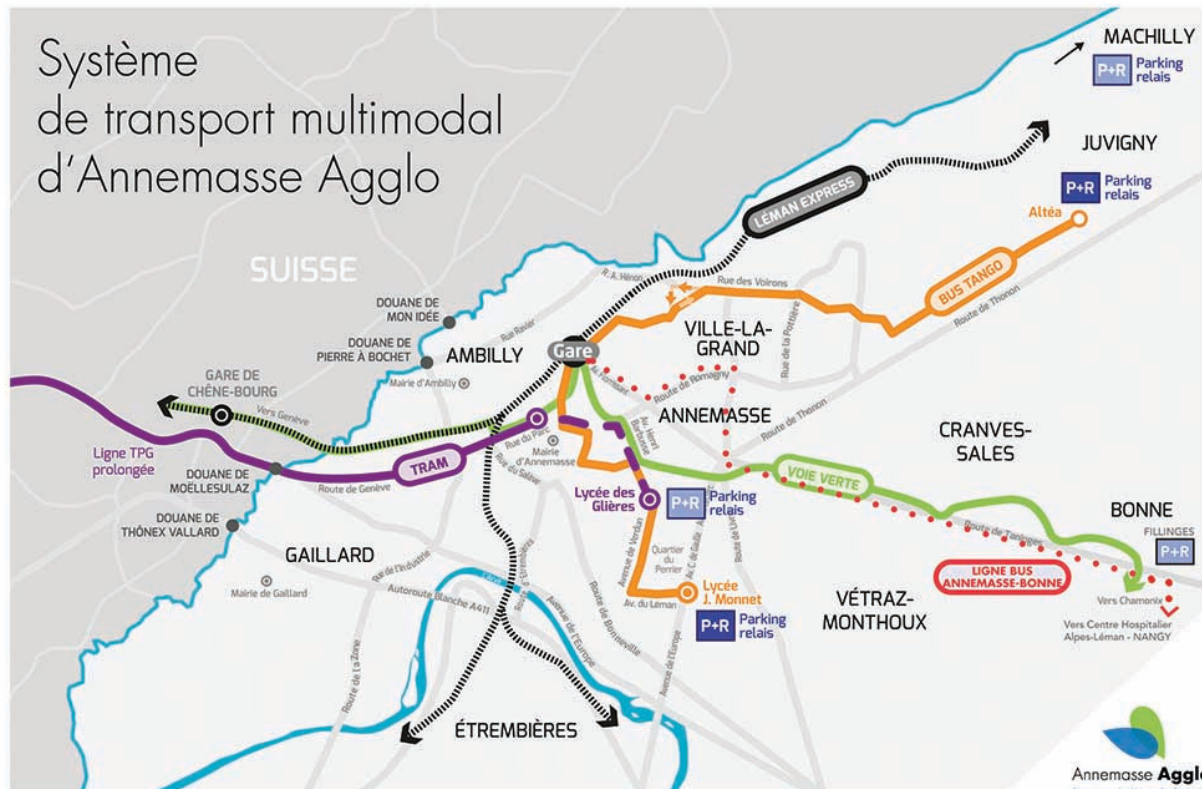
Le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération d'Annemasse, approuvé le 26 Février 2014, détermine un réseau de transport collectif qui s'appuie sur des liaisons structurantes au niveau transfrontalier et au niveau local comme le Léman Express, le prolongement du tramway 17 et le Bus à Haut Niveau de Service Tango. **Ces infrastructures déjà en service depuis décembre 2019, sont complétées par des mesures visant à améliorer la desserte et le rabattement des lignes de bus TAC sur les liaisons structurantes et notamment par des aménagements de voirie (sites propres, priorités aux feux aux carrefours, couloir d'approche bus,...).**



Les fiches actions « transports collectifs » 2.1 du PDU intitulées « réorganisation et amélioration du réseau secondaire pour accompagner le développement des infrastructures » ainsi que la fiche 2.2 « étendre la desserte du réseau tac en direction des territoires périphériques et développer les lignes fortes » prévoient la réalisation d'aménagements sur les lignes secondaires et sous maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo.

La ligne 5 du réseau tac est une ligne qui relie la gare, le centre-ville d'Annemasse et les communes de Vétraz-Monthoux, Cranves Sales, Bonne. Elle traverse des quartiers denses sur Annemasse, le centre commercial, des zones d'activités, des établissements scolaires et des zones d'habitations des communes de Vétraz-Monthoux, Cranves Sales et le centre de Bonne. La ligne assure également sur certains horaires la desserte vers le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) et le collège Paul Emile Victor.

Le projet vise ainsi à aménager sur ce parcours une ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) entre Annemasse et Bonne avec la création de priorités aux feux, des sites propres dédiés aux bus/cycles, et par l'aménagement de stations bus accessibles. L'objectif étant d'améliorer la vitesse commerciale et l'offre de la ligne pour la rendre plus attractive.



Les aménagements sur la ligne 5 poursuivent différents objectifs :

- **Renforcer le rabattement et les correspondances des lignes tac sur le réseau de transport principal**

La ligne 5 relie actuellement les lignes fortes du territoire (desserte ferroviaire Léman express en gare d'Annemasse, BHNS Tango, tram TPG 17, lignes tac). L'aménagement de la ligne permettra de renforcer les correspondances pour différents trajets à la fois pour des trajets internes de la ligne 5 (desserte scolaires ou actifs) et vers le BHNS tango (de Ville-la-Grand à Jean Monnet sur Annemasse avec une fréquence de 10min) ainsi que pour prendre le train à la gare Annemasse en Haute Savoie ou vers Genève (TER et Léman express). La voie verte Bonne-Gare permet aussi un rabattement des cycles de proximité vers les stations de la ligne TCSP.

- **Réduire le temps de parcours en bus des secteurs périphériques avec le centre urbain de l'agglomération**

Les bus mettent en moyenne 30 minutes pour relier Bonne à la gare d'Annemasse, selon les études, les aménagements permettraient de gagner 8 à 10 minutes le matin dans le sens Bonne-Gare soit un nouveau temps de 22min et se rapprocher d'un temps en voiture de 20min sur ce trajet. Le temps de parcours d'un TCSP sont par ailleurs beaucoup plus stables qu'une voiture dans la circulation car exposée aux saturations des heures de pointe. Le projet vise ainsi à renforcer la compétitivité des transports collectifs par rapport à la situation actuelle.

- **Améliorer la sécurité et donner une priorité aux bus dans la circulation**

L'aménagement de stations ou la mise en place de couloirs de bus visent à repenser les traversées et les continuités piétonnes afin d'améliorer la sécurité et de donner une priorité dans l'insertion de la circulation pour les modes alternatifs par rapport à l'automobile. La route de taninges est en mutation avec des projets de logements, la création d'un nouveau collège en 2025, des aménagements dans la ZI Borly. La voirie sur l'axe présente une absence d'aménagement avec des discontinuités piétonnes ou de traversées. L'aménagement de couloir de bus permettra de requalifier ces espaces pour les bus ainsi que pour les modes doux.

- **Améliorer le confort et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par l'aménagement des stations de bus de la ligne**

L'ensemble de stations identifiées dans la suite des études seront aménagées pour accueillir des bus de type articulés et/ou standards avec une mise en accessibilité des quais. Ils pourront en fonction des secteurs bénéficier d'abribus, d'information voyageur en temps réel sur les stations ou d'équipements billettiques. L'aménagement des stations sera réalisé avec les prescriptions des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- **Rabatement en amont de l'agglomération**

La ligne 5 assure la desserte du CHAL par Pont de Fillings avec 13 allers/retours dans la journée. Les aménagements de sites propres sur l'agglomération participent à fiabiliser le temps de parcours bus et réduire le temps entre le centre d'Annemasse et le parking relais de Pont de Fillings. Un parking relais a été aménagé au Pont de Fillings situé à l'entrée de la Vallée Verte et de la Vallée du Giffre. Les services des lignes Proximiti (SM4CC) sont également en correspondance au niveau du Pont de Fillings et au CHAL.



Exemple de priorités aux feux sur l'agglomération



Exemple de sites propres bus et cycles



Exemples de sites propres bus sur l'agglomération (BHNS Tango)

1.4 Rappel sur les principales caractéristiques du projet

Les chiffres du TCSP ligne 5 et les caractéristiques du projet

Ligne concernée : Ligne 5 du réseau TAC	Type transport collectif en site propre – principe d'aménagement de couloir de bus et priorités aux feux afin de rendre les TC compétitifs (Action du PDU voté en 2014)
Longueur de la ligne	8,5km entre Gare et Bonne centre et 11,5km depuis Pont de Fillinges, 15km au CHAL
Site propre	Environ 3,5km de sites propres entre la gare d'Annemasse et Bonne*
Nombre de stations bus	17 stations entre la gare d'Annemasse et Bonne *
Fréquence	1 bus toutes les 30-35 min en 2019 Objectif de tendre vers 1 bus toutes les 20 minutes en heure de pointe entre la Gare d'Annemasse / Bonne centre
Gains de temps	Assurer la régularité de la ligne Temps futur estimatif en bus entre Bonne et la Gare en heure de pointe : 20 min contre 30 min 10 min de gain grâce aux sites propres et priorisation aux feux Gain de temps pour la desserte au Pont de Fillinges et au CHAL* Gains supplémentaires possibles en fonction de l'organisation des lignes TAC
Population	21 500 habitants autour de l'axe en 2021 ; 28 000 à la mise en service +3 800 emplois +2 000 scolaires
Fréquentation	Fréquentation : 3000 voyages jours par rapport à 1700 aujourd'hui Passage de 500 000 voyages aujourd'hui à 900 000 voyages annuels
Coûts	17M€ HT hors matériel roulant Subventions possibles : Etat français, Confédération Suisse (PA4), Département de la Haute-Savoie
Planning prévisionnel	Etudes / procédures : 2021 à 2023 Travaux : 2024 à 2026 Mise en service prévisionnelle : fin 2026

*Dépend du choix des options ou variantes, ainsi que des études projets qui préciseront les ouvrages.

2 –Les modalités de la concertation

2.1 Les modalités prévues par délibération

Les modalités de lancement de la concertation préalable L 103-2 sur le projet de ligne de bus en site propre ont été fixées conformément à la délibération de lancement de la procédure et elles ont été approuvées par le Conseil communautaire du 14 octobre 2020 avec comme objectifs :

- Faire la promotion du projet et sa concertation grâce aux relations presse, sur le site internet (création d'une page projet) ainsi que par le biais des réseaux sociaux d'Annemasse Agglo
- Mettre à disposition un dossier de concertation de présentation du projet ainsi qu'un registre d'observations au siège d'Annemasse Agglo aux horaires d'ouvertures classiques ainsi que dans les communes territorialement concernées
- Mettre à disposition un formulaire durant la concertation pour recueillir les remarques
- Organiser au moins 2 réunions publiques réparties géographiquement sur l'itinéraire (dates à préciser ultérieurement sur les différents outils de communication : site internet, relation presse, réseaux sociaux)
- Prendre des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales

Suite au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, une délibération modificative a été approuvée au Conseil communautaire du 16 décembre 2020 afin de faire face à l'épidémie COVID-19 notamment pour :

- rallonger la durée de la concertation du 1^{er} Novembre 2020 jusqu'au 28 Février 2021
- les réunions publiques pourront se tenir sous le format de webconférences, ou de réunions à distance pour les réunions publiques (plateforme, forum pour les questions, chat...) afin de s'adapter à l'évolution des mesures sanitaires sur le territoire.

Les délibérations des modalités de la concertation figurent en annexe du présent bilan.

A l'issue de cette concertation, le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le bilan de cette concertation qui fait l'objet du présent document.

2.2 Méthodologie

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.

En effet, Annemasse Agglomération a rassemblé l'ensemble des expressions du public (réunions publiques, registres, commentaires sur le site internet) et a procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, des questions, des remarques, des critiques, des analyses et des suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les participants à la concertation de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

- Rendre compte de manière fidèle de la participation des citoyens ;

- Constituer un outil d'aide à la décision à partir d'un état des lieux clair et détaillé des différents avis et suggestions ;
- Alimenter le travail des techniciens participant au projet

La concertation portait sur la mise en oeuvre de l'opération d'aménagement de la ligne TCSP et des enjeux du projet. L'objectif étant de présenter à la population les scénarii de tracés étudiés, le tracé préconisé par les collectivités, les différents types d'aménagements et les équipements.

Ainsi, les différents supports reprennent les informations sur le projet, les objectifs, le tracé, les variantes, les aménagements, les éléments chiffrés.

2.3 Le tracé, les variantes et les aménagements

Le tracé de la ligne reprend l'itinéraire de la ligne 5 actuelle, qui traverse l'agglomération depuis la gare d'Annemasse du Nord-Ouest vers le Sud-Est. La ligne dessert la gare d'Annemasse, puis la rue du Docteur Baud, l'Avenue Florissant, la rue Romagny, puis emprunte la rue Jean Mermoz. La majorité de l'itinéraire est situé ensuite sur la route de Taninges (Vétraz-Monthoux, Cranves Sales) jusqu'à Bonne. Elle dessert à l'extérieur de l'agglomération Pont de Fillings et le CHAL.

Cet itinéraire dessert 4 communes sur l'agglomération : les communes d'Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves Sales et Bonne.

3 itinéraires étaient proposés sur Annemasse et une variante à Bonne (cf carte suivantes p.12 et 13) issues des études de faisabilité et ont permis d'échanger sur les différentes variantes de tracés soumises à la concertation sur Annemasse entre la route de Taninges et la gare d'Annemasse :

- Un tracé préconisé reprenant l'itinéraire actuel de la ligne par la rue du 18 Août 1944 / Rue Mermoz / Rue Romagny / Avenue Florissant / Gare
- Une variante 1 étudiée par la Route des Vallées / Florissant / Gare
- Une variante 2 étudiée par la rue Jules Verne / RD1206 route de Thonon / Romagny / Gare

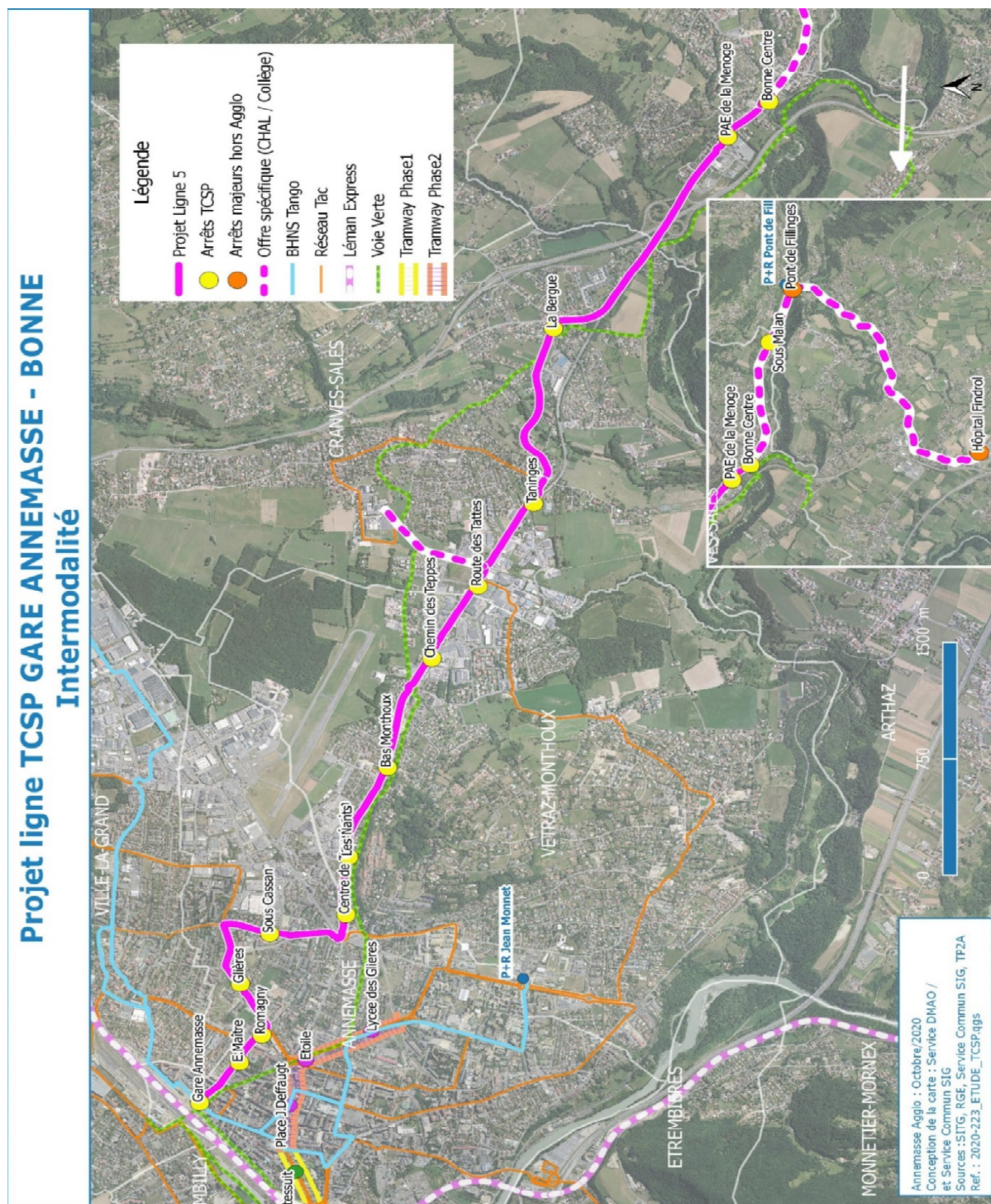
Une variante également proposée en entrée de la commune de Bonne (Variante 3)

Une variante a également été étudiée en entrée de Bonne sur la RD907 et la route de Ripaille dans le cadre des études sur les routes départementales et les échangeurs RD903 (cf plan des variantes p.13). Elle permet un shunt de l'entrée de Bonne pour les bus dans un sens (Annemasse vers Bonne). La variante ne permet des gains que sur certaines heures.

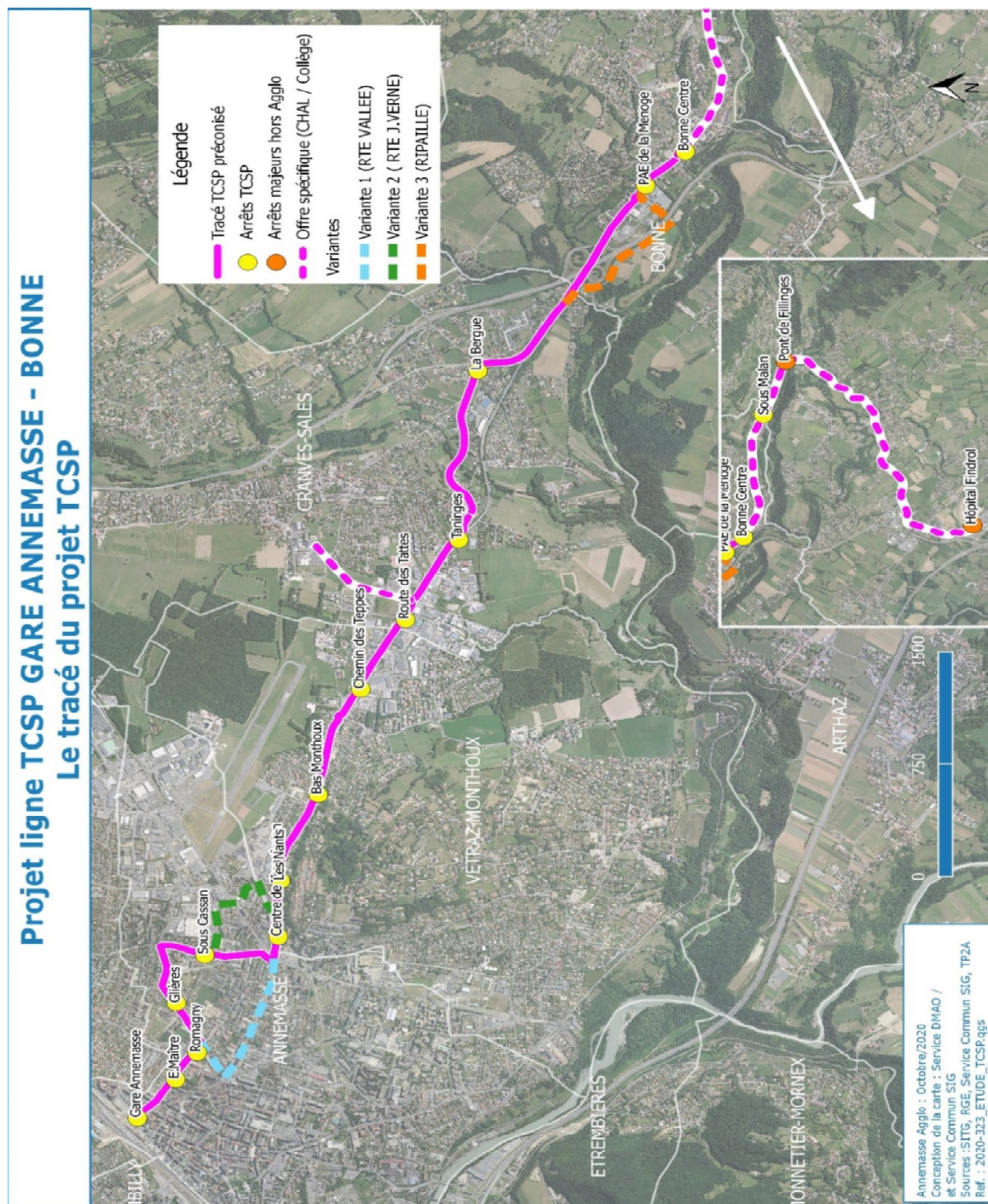
Les secteurs avec des propositions d'aménagement de sites propres

Une cartographie avec le tracé, les arrêts et les zones avec des aménagements de priorités pour les bus était disponible en ligne, dans le dossier complet de concertation mais également présentée en réunion publique (cf.p.14).

Le tracé en projet



Les variantes





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

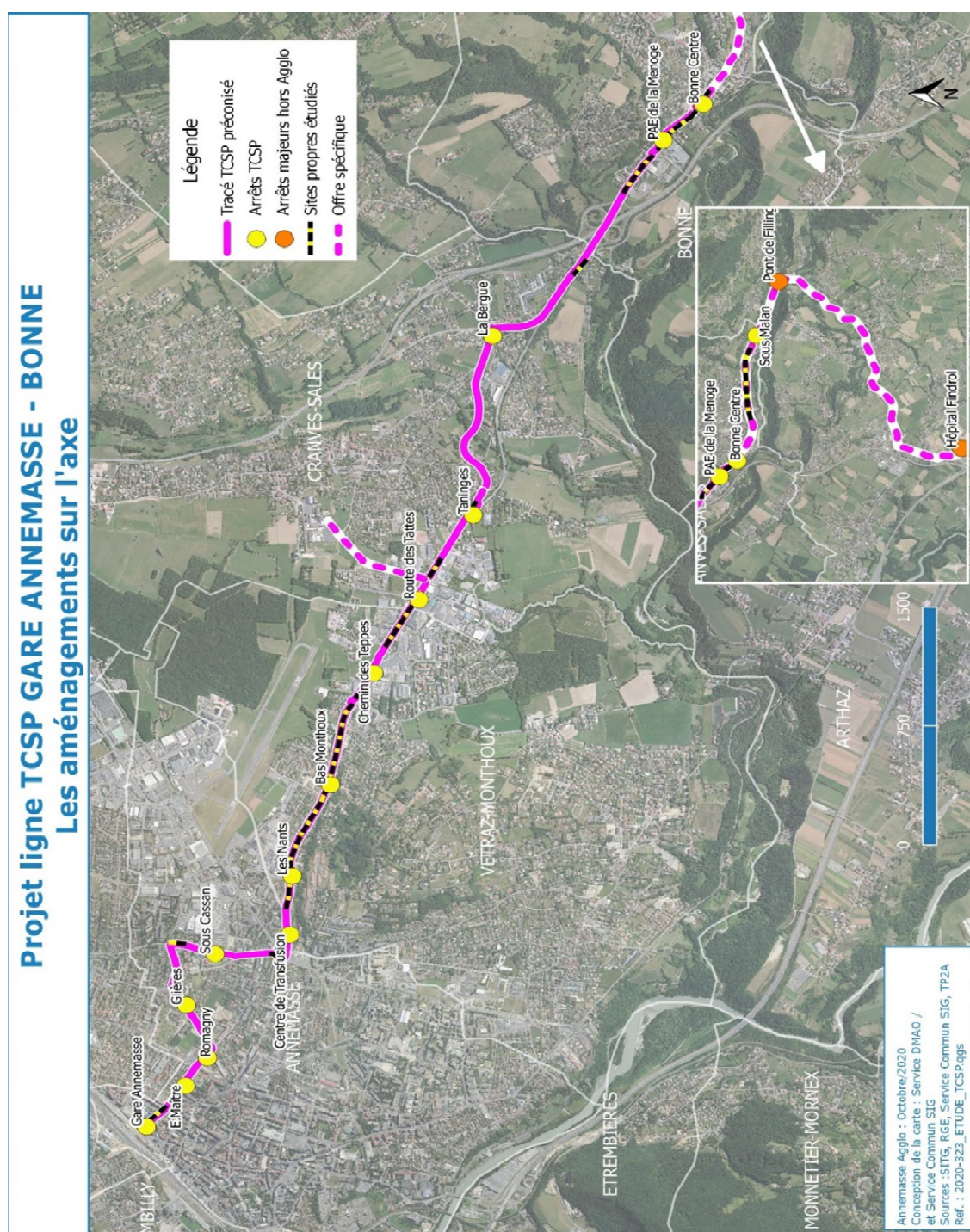
Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-200011773-20210429-CC_2021_0058-DE

Les propositions d'aménagement étudiés



3 – L'organisation de la concertation

3.1 Le dossier de concertation

Un dossier de concertation a été mis à disposition du public afin de donner aux citoyens souhaitant participer à la concertation les informations essentielles sur le projet. Ce dossier présentait notamment les enjeux et objectifs du projet ainsi que les tracés proposés, les variantes, les aménagements étudiés, le calendrier prévisionnel de réalisation ainsi que le coût.

L'ensemble du document a été conçu de manière claire et pédagogique pour permettre à tous, y compris les non-initiés, de comprendre les fondements du projet, grandes orientations souhaitées par la maîtrise d'ouvrage ainsi que le dispositif de concertation au sein duquel ils pouvaient prendre la parole. Ce dossier illustré intégrait les caractéristiques du projet et des illustrations permettant de saisir les grands principes et propositions de tracés.

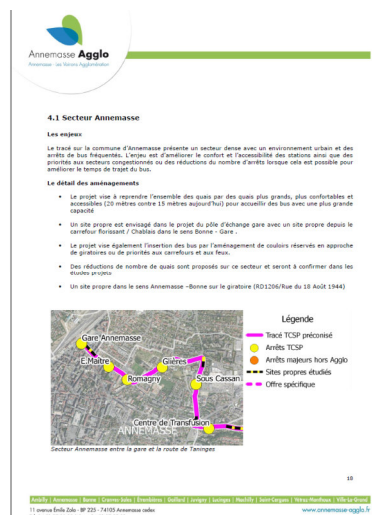
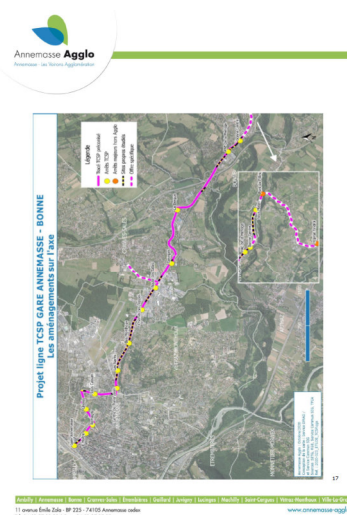


Illustration du dossier de concertation à disposition du public dans les accueils et en ligne sur la page internet

3.2 Le registre des observations

A côté de chaque dossier de concertation, un registre permettait de recueillir les observations du public sur la projet de ligne de bus en site propre. Il était donc présent pendant la période de concertation dans les mairies d'Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales, Bonne, ainsi qu'au siège d'Annemasse Agglo. Une affiche permettait de signaler l'avis sur le projet dans les accueils.



Affiche sur la concertation



Registre avec le dossier de concertation dans les accueils de l'hôtel d'agglomération ou les mairies concernées par le projet

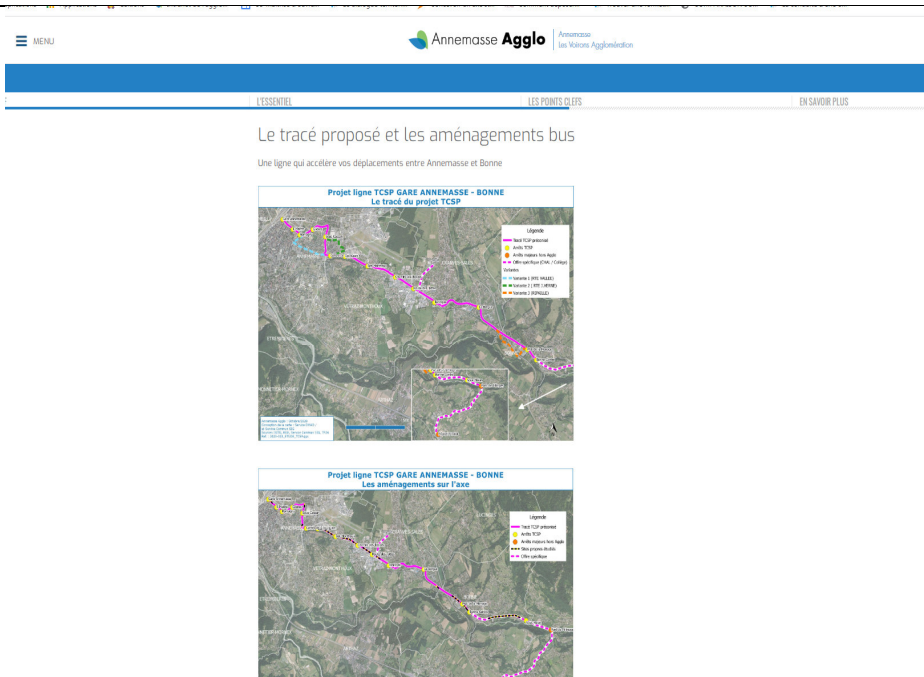
3.3 Le site internet

Une page web dédiée au projet a été mise en place sur le site internet de l'agglomération et sera maintenue durant toute la vie du projet.

<https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/la-ligne-de-bus-annemasse-bonne-se-reinvente>

- Informations sur les objectifs, les enjeux et le dispositifs de concertation du projet
- Illustrations et caractéristiques pédagogiques du projet
- Un formulaire en ligne pour les remarques écrites du projet
- Liens vers le dossier de concertation, et les délibérations de lancement de la concertation
- Un lien de redirection vers la page dédiée à la concertation

Une page dédiée à la concertation a également été créée dans la rubrique Je participe ! du site web d'Annemasse Agglo. Celle-ci disposait d'un formulaire et d'un questionnaire pour que la population puisse donner son avis.



Copie d'écran des pages internet sur le site internet d'Annemasse Agglo avec le tracé, les variantes, la localisation des aménagements

- Le formulaire : Tous les habitants ont eu la possibilité de laisser des remarques librement sur le formulaire en ligne.

Le questionnaire :

- Le questionnaire avait pour objectif en plus des remarques libres sur le registre de solliciter un avis des habitants sur des points spécifiques du projet : l'offre de service, les arrêts et les équipements

Question 1 : Selon vous, quels sont les points prioritaires pour améliorer l'attractivité de la ligne ?

- L'offre de transport (le nombre de passage des bus)
- Le temps de trajet sur la ligne
- La priorité aux bus dans la circulation par rapport aux autres modes
- Le confort et l'accessibilité des stations
- Le rabattement sur les autres services (bus, trains, etc)
- L'information dynamiques aux voyageurs aux arrêts (prochains passages des bus, correspondances, etc)

Question 2 : Selon vous quels sont les arrêts prioritaires sur la ligne par rapport à vos usages ? (Remarques libres sur les arrêts du projet)

Question 3 : Quels équipements vous semblent prioritaires sur les arrêts de la ligne ?

- Abribus
- Quais et accessibilité
- Banc
- Distributeurs de titres
- L'information voyageurs dynamique aux arrêts (écrans prochains passages des bus, correspondances, etc)
- Stationnement vélos (arceaux, consignes)
- Autres (préciser ci-dessous)

En fin de questionnaire, les participants avaient également la possibilité de faire des suggestions libres.

3.4 Les réunions publiques

- Annemasse Agglo a organisé **2 réunions publiques** en ligne diffusées en direct sur la chaîne youtube d'Annemasse Agglo : 1 pour les communes d'Annemasse et de Vétraz-Monthoux et 1 pour les communes de Cranves-Sales et Bonne. Les internautes ont eu la possibilité de poser leurs questions en direct via le chat youtube.
- Le mardi 16 Février 2021 à 18h30 pour Annemasse et Vétraz-Monthoux
- Le mardi 23 Février à 18h30 pour Cranves-Sales et Bonne

Ces réunions se sont déroulées en 2 temps :

1. Présentation du contexte et des fondements du projet par le Vice-Président en charge des grands projets, d'un élu communautaire en charge des transports et des modes doux, les maires des communes concernées, et assistés par des techniciens en charge du projet et un représentant de l'exploitant du réseau TAC (Ratp dev).
2. Débats et échanges : les participants ont pu poser leurs questions en direct aux intervenants via la plateforme youtube .



Un dispositif de communication a été mis en place pour inviter les habitants d'Annemasse Agglo à participer aux réunions publiques : site web, flyers, réseaux sociaux, presse.

3.5 Les flyers

Afin de communiquer largement sur les réunions publiques, Annemasse Agglo a distribué des flyers en amont aux personnes habitant autour du tracé de la ligne entre Annemasse Gare et Bonne (4 communes du tracé) :

-8800 flyers ont été distribués au total sur les 4 communes.

Les communes ont également relayé sur leur propres supports de communication.



Flyers pour les réunions publiques

3.6 La presse

- 3 communiqués de presse ont été envoyés aux journalistes
- 4 articles sont parus dans la presse
 - Un article publié dans le messager le 7 novembre 2020
 - Des articles publiés dans le Dauphiné le 9 novembre 2020, le 22 janvier 2021 et le 23 février 2021.

[ACCUEIL \(/HOME\)](#) [> GENEVOIS \(/GENEVOIS\)](#)

Bonne - Annemasse : des voies pour les bus afin d'augmenter leurs performances

MIS EN LIGNE LE 7/11/2020 À 08:00 PAR [DAMIEN FRASSON-BOTTON \(/607704/DPI-AUTHORS/DAMIEN-FRASSON-BOTTON\)](#)

Ralenti par endroits, les bus effectuant le trajet Annemasse-Bonne bénéficieront à terme d'espaces dédiés. L'agglo veut optimiser les temps de trajet.



L'agglo veut réduire les temps de trajet entre Bonne et la gare d'Annemasse.

Exemple : article de presse sur le projet

3.7 Les publications digitales

- 2 actus ont été réalisées sur le site web d'Annemasse Agglo
 - 4 posts Facebook publiés depuis le 3 novembre 2020
 - 2 posts boostés facebook ont été réalisés :
 - Posts pour la réunion publique du 16/02 : 7088 personnes touchées dont 5,2k en sponso. 125 réactions, 29 clics sur le lien, 8 commentaires et 25 partages.
 - Posts pour la réunion publique du 26/02 : 3117 personnes touchées dont 1,9k en sponso. 46 réactions, 5 commentaires et 9 partages. 30 clics sur le lien.

Les deux posts sponsorisés ont ciblé spécifiquement les communes concernées par les réunions publiques (Vétraz/Annemasse ou Bonne/ Cranves-Sales). Les personnes touchées sont aussi bien des hommes que des femmes, mais l'âge est compris entre 25 et 44 ans.

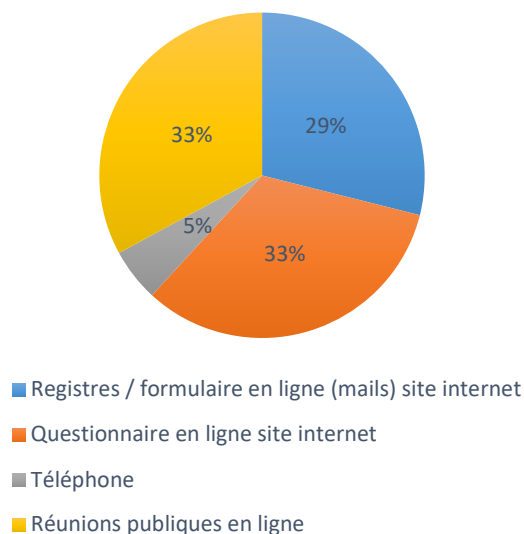
4 –Le bilan de la concertation

4.1 Le bilan chiffré

La concertation a donné lieu à une participation intéressante du public malgré la période de crise sanitaire du COVID-19 pour ce type de projet. Le présent bilan chiffré a été réalisé sur la période de la concertation à savoir du 1^{er} novembre 2020 au 28 Février 2021.

- Nombre de personnes ayant visité la page « Actions et projets » du site web d'Annemasse Agglo: la page a enregistré 444 vues uniques (sur un temps moyen passé sur la page de 3 minutes 35)
- Nombre de personnes ayant consulté la page « Concertation » : : 304 vues uniques entre le 1^{er} et le 28 Février (période des réunions)
- Nombre de personnes ayant répondu via le formulaire en ligne : 22 mails
- Nombre de réponses aux questionnaire en ligne : 25 paticipations

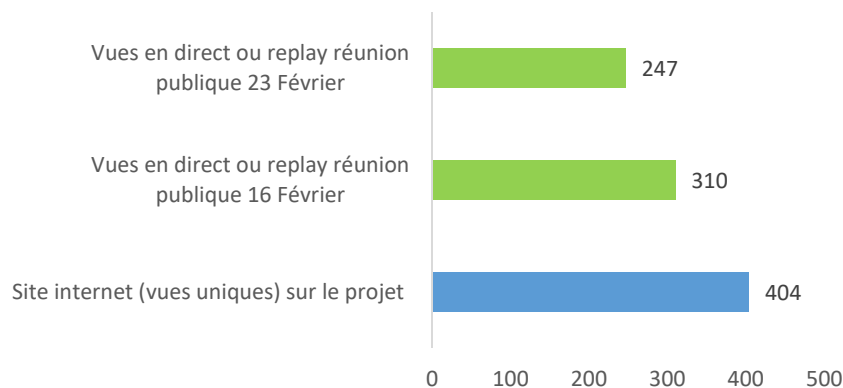
Modes d'expression du public



Nombre approximatif de personnes présentes en réunions publiques en ligne en direct sur la chaîne youtube d'Annemasse Agglo :

- 16 Février pour les communes d'Annemasse et de Vétraz-Monthoux : 50 personnes personnes ont assisté à la réunion. 310 personnes ont visionné la vidéo au total, en direct ou en replay en date du 9 mars 2021.
- 23 Février pour les communes de Cranves Sales et de Bonne : 50 personnes ont assisté à la réunion. 247 personnes au total ont visionné la vidéo, en direct ou en replay en date du 9 mars 2021.

Information sur le projet



Précisions méthodologiques

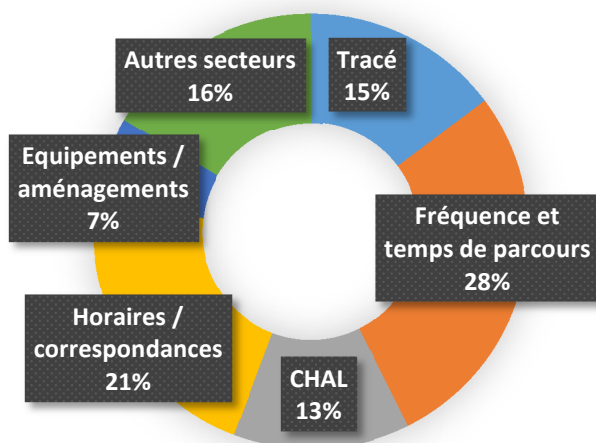
L'ensemble des remarques, questions et avis ont été analysés.

Pour une meilleure lisibilité, les commentaires et questions sont répartis par thèmes.

Un avis pouvant porter sur plusieurs thématiques, le nombre total ne correspond pas au nombre de personnes qui se sont exprimées.

Principaux thèmes évoqués

Principaux thèmes des remarques



4.2 Les commentaires et questions de la concertation

Thème : Principes et opportunité du projet en général

Remarques d'ordre général

La majorité des remarques sont favorables au projet ainsi qu'aux principes d'améliorer le nombre de passage des bus et d'augmenter la vitesse de ces derniers dans la circulation afin de rendre plus compétitifs les transports publics sur le territoire. Un besoin exprimé de renforcer l'offre sur l'axe de desserte en projet entre la gare, Bonne et CHAL.

Les retours du questionnaires mettent également en évidence sur les personnes ayant répondu que les priorités sont l'offre (le nombre de passage de bus) et d'améliorer le temps de parcours, ce qui correspond bien aux objectifs du projet.

Thème : tracé proposé et les variantes

Question et remarques :

- La majorité des remarques sont favorables au tracé proposé à la concertation en passant par la rue 18 Août 1944, Rue Mermoz, Rue de Romagny
- Pas de remarques défavorable à la variante à l'étude sur Bonne en passant par la route de Ripaille
- Une conscience générale que le temps de parcours en bus est un facteur important pour l'usage du bus
- L'intérêt d'articuler la ligne pour l'usage du BHNS Tango, le Léman Express, la desserte de la ligne en rabattement sur les collèges et lycées du secteur

Thème : Fréquence des bus et temps de parcours des bus

Questions et remarques :

- Une majorité des remarques est favorable à avoir plus de bus sur l'axe par rapport à aujourd'hui, ou l'offre est encore peu compétitive pour inciter à l'usage fréquent du bus
- Améliorer le temps de parcours actuel de la ligne
- Proposition de création de 2 lignes (gare Bonne) et une autre ligne CHAL / gare

Thème : Offre à destination du CHAL

Questions et remarques :

- Améliorer le temps actuel pour se rendre au CHAL en bus dehors de l'agglomération pour les visites et les consultations
- Plus de passage de bus
- Abribus à l'arrêt CHAL

Thème : Horaires et correspondances

Question et remarques

- Correspondance ligne 5 et 8 sur Cranves Sales
- Articulation avec les services proximitii, ligne de cars 102, ou T74 à Findrol
- Remarques ponctuelles sur le décalage des horaires de la ligne actuelle par rapport à certains usages
- L'offre sur certaines périodes

Thème : Equipements / aménagements

Question et remarques

- Les travaux de voiries doivent permettre d'aménager de meilleurs aménagements pour les cycles sur la route de Taninges ou Cranves Sales
- Repenser l'organisation du plan de circulation sur certaines voiries
- Abribus
- Distributeurs de titres ou achats via smartphone pour favoriser la vitesse et l'usage
- Interrogation sur l'opportunité de bus à hydrogènes

Thème : Desserte autres secteurs

Question et remarques

- Desserte des Rosses ou sur le Chef lieu sur Cranves Sales
- Desserte des hauts de Bonne
- Desserte de la route de Bonneville

4.3 Les réponses d'Annemasse Agglo

Thème : Le tracé proposé et les variantes

Questions et remarques :

- La majorité des remarques sont favorables au tracé proposé à la concertation en passant par la rue 18 Août 1944, Rue Mermoz, Rue de Romagny
- Pas de remarques défavorables à la variante à l'étude sur Bonne en passant par la route de Ripaille
- Une conscience générale que le temps de parcours en bus est un facteur important pour l'usage du bus
- L'intérêt d'articuler la ligne pour l'usage du BHNS Tango, le Léman Express, tram, la desserte de la ligne en rabattement sur les collèges et lycées.

La réponse d'Annemasse Agglo

Les aménagements de priorisation pour les transports étudiés sont essentiellement sur l'axe entre la gare d'Annemasse et la commune de Bonne et sur le périmètre de compétence d'Annemasse Agglo.

L'étude de faisabilité a permis d'étudier différentes variantes de tracés soumises à la concertation dont 3 itinéraires (Cf plan p.24) sur Annemasse entre la route de Taninges et la gare d'Annemasse et une variante sur la commune de Bonne.

L'itinéraire préconisé est une ligne qui conserve l'itinéraire actuel de la ligne 5, avec des quartiers denses (Romagny, Mermoz, centre commercial,...) et de nombreux équipements. C'est l'itinéraire qui présente le

meilleur gain en terme de desserte, population, insertion, coût et couverture du réseau et qui a été présenté à la concertation.

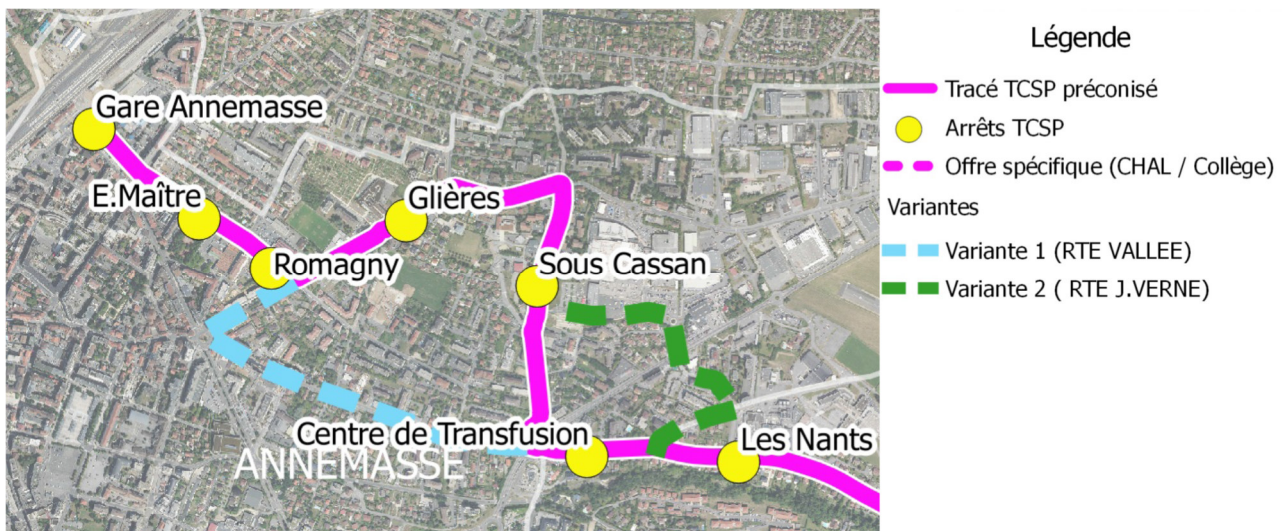
Cet itinéraire permet de rejoindre le BHNS Tango à la gare, le Léman Express et l'offre (TER haute savoie et vers Genève) ainsi que le tramway. Elle dessert également les différents collèges et lycée actuels ou en prévision.

Il est rappelé que l'exploitation de la ligne et l'articulation fine avec le réseau sera traité dans le cadre de la définition du contrat de délégation de service public et des services de mobilités (2023-2028). La ligne 5 actuelle passe à la gare et au terminus du tramway 17 à Montessuit/Ligué (terminus). Le projet de ligne 5 est présenté en terminus à la gare, néanmoins une connexion au tramway est à envisager soit avec les stations à Montessuit/Ligué ou avec les stations de la phase 2 du tramway. La ligne reste à ce jour connectée au tramway après la gare vers A.Ligué et Montessuit. Cette connexion au tramway au-delà de la gare n'implique pas d'aménagement car elle reprend les aménagements actuels du BHNS tango (Avenue de la Gare).

La question de l'articulation fine des lignes sur les scolaires sera à traiter en fonction des contraintes scolaires (desserte des collèges et lycées) qui sont une obligation pour l'agglomération et avec la mise en place du nouveau collège sur Vétraz-Monthoux prévu en 2025.

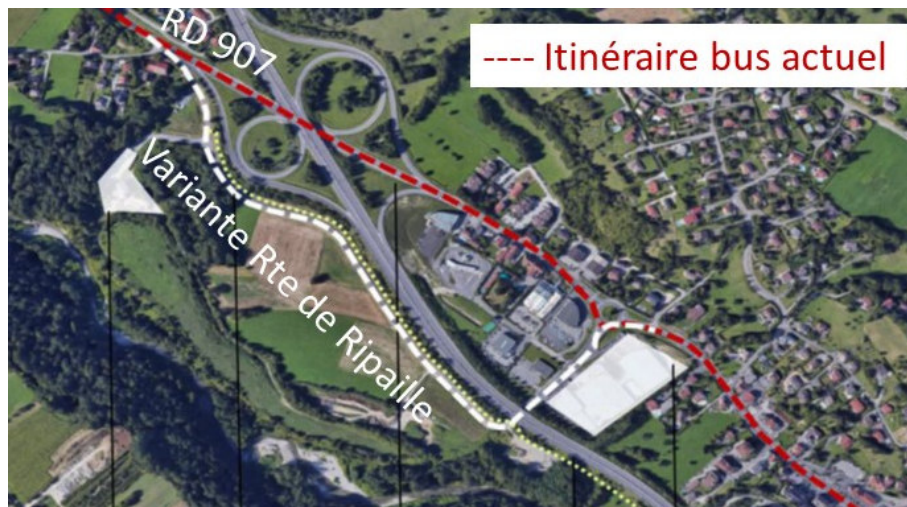
Suite aux retours favorables de la concertation, sur le tracé et les objectifs du projet , Annemasse Agglo va ainsi poursuivre les études d'avant projet sur l'itinéraire à aménager (entre la gare et Bonne en rose) pour définir les aménagements de quais et de priorités aux bus (sites propres, feux, etc).

Rappel des variantes sur Annemasse



Itinéraire sur Bonne

La variante sur la commune de Bonne sur la route de Ripaille est ainsi retenue à l'étude pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre. Ces études permettront de définir la pertinence des aménagements en terme de faisabilité, d'insertion, coûts qu'il convient de poursuivre pour statuer sur les ouvrages et sa réalisation.



**Itinéraire de la variante du bus en blanc par Route de Ripaille sur la commune de Bonne-
En rouge itinéraire actuel (RD907 -Avenue du Léman)**

Thème : Fréquence des bus et temps de parcours des bus

Question et remarques :

- Une majorité des remarques est favorable à avoir plus de bus sur l'axe par rapport à aujourd'hui, ou l'offre est encore peu attractive
- Améliorer le temps de parcours actuel de la ligne

La réponse d'Annemasse Agglo

Afin de répondre à cette attente, Annemasse Agglo en tant que maître d'ouvrage propose deux éléments :
-renforcer la fréquence de la ligne (passage 1 bus toutes les 20min en heure de pointe)
-réduire les problématiques de ralentissement des bus avec des aménagements de sites propres sur les secteurs congestionnés

La fréquence de la ligne en projet est de 20min en heure de pointe entre la gare et Bonne centre par rapport à 35 min aujourd'hui. Le projet vise donc à augmenter le nombre de passage de bus. Cette évolution a impact sur le budget estimé . Il peut être envisagé une fréquence à 15min aux heures de pointe mais au stade actuel du projet cette hypothèse demeure une hypothèse long terme. Néanmoins le projet vise bien une augmentation d'offre par rapport à aujourd'hui dès la mise en service ainsi que de renforcer cette offre (15min en heure de pointe) en fonction des arbitrages qui devront être rendus entre le renfort de plusieurs lignes.

Les aménagements de sites propres, priorités aux feux, favorisent un gain de temps estimé à ce stade de la faisabilité de 8 à 10 min et réduisent le temps de parcours en bus (passage de 30 min en moyenne entre la gare et Bonne à 20min à l'horizon projet de mise en service) répondant ainsi à la demande de réduire le temps de parcours en bus de la concertation.

Il est précisé que le projet permet également d'améliorer la régularité des horaires car les sites propres réduisent les aléas de circulation.

Thème : Offre à destination du CHAL

Questions et remarques :

- Améliorer le temps actuel pour se rendre au CHAL en bus dehors de l'agglomération pour les visites et les consultations
- Plus de passage de bus
- Abribus
- Proposition de création de 2 lignes (gare Bonne) et une autre ligne CHAL / gare

Réponse d'Annemasse Agglo

Par rapport à ces remarques sur le temps de parcours, Annemasse Agglo va agir en réduisant les ralentissements des bus liés aux bouchons sur son territoire et par des réflexions de coordination des offres avec les territoires voisins ou gestionnaire des lignes, car le CHAL est en dehors de l'agglomération et implique des solutions qui ne relèvent pas exclusivement de l'agglomération.

Le projet de passage de ligne « classique » en ligne avec des aménagements de site propres bus dédiés et de priorités aux bus aux feux va permettre des gains de temps et de fiabilité des horaires pour les bus. Il est rappelé qu'à ce stade un gain de 10min est envisagé soit une durée de 40min entre le CHAL et la gare par rapport à 50min aujourd'hui. Le projet vise à réduire l'influence des bouchons sur le temps de parcours de la ligne et améliorer la régularité des horaires même si les aménagements sont réalisés sur la partie de compétence d'Annemasse Agglo.

L'offre de transports publics pour aller au CHAL, est de 13 aller/retour par jour

Il est rappelé que l'hôpital CHAL est situé en dehors de notre territoire de compétence et que l'agglomération finance néanmoins la desserte avec le SM4CC. L'amélioration de l'offre vers le CHAL dépend également des contributions que le SM4CC voudra accepter.

Annemasse Agglo étudie aussi avec les territoires voisins la coordination des services de transports qui permettraient en ne s'appuyant pas que sur la ligne 5 d'améliorer le nombre de passage de bus au CHAL (ligne 102, proximiti) en rabattement à Pont de Fillinges, CHAL ou sur l'axe taninges. Les autres services ne sont pas des lignes gérées par Annemasse Agglo mais des lignes d'autres gestionnaires. Ces réflexions sont en cours avec les partenaires et à formaliser dans le cadre des évolutions des contrats de transports entre les territoires et fonction des capacités budgétaires de chaque acteurs. L'équipement des arrêts du CHAL en dehors du territoire de l'agglomération relève également d'échanges avec l'hôpital et le SM4CC.

Thème : Horaires et correspondances

Questions et remarques :

- Correspondances ligne 5 et 8 sur Cranves Sales
- Articulation avec les services proximitii, ligne de cars
- Remarques ponctuelles sur le décalage des horaires de la ligne actuelle par rapport à certains usages
- L'offre sur certaines périodes de l'année

Réponse d'Annemasse Agglo

L'arrivée du nouveau collège à proximité de l'arrêt Teppes actuel, amènera à réfléchir à l'organisation des lignes 5 et 8 entre Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves Sales et Bonne ainsi que pour la desserte de différents collèges. A ce jour, Annemasse Agglo ne dispose pas encore de la part du département de la Haute-Savoie, de l'ensemble des éléments sur la carte scolaire pour une mise en service prévue pour 2026. L'organisation des horaires, périodes seront traitées dans l'organisation des lignes du réseau TAC et les remarques transmises à l'exploitant TAC.

Thème : Equipements / aménagements

Questions et remarques :

- Les aménagements de voirie sur l'axe doivent permettre de sécuriser et d'assurer des liaisons pour les cycles, piétons
- Remarques sur des adaptations de plans de circulation pour éviter du transit
- Intérêt d'équiper des abribus les stations, des solutions pour la ventes de tires ou l'information voyageur

Réponse d'Annemasse Agglo

Le projet actuel présenté au stade de la faisabilité envisage d'intégrer des bandes cyclables sur Taninges dans la zone d'activité, vers le nouveau collège et partie plus urbanisé sur Vétraz-Monthoux (cf aménagements étudiés dans le dossier de concertation).

Le choix du profil d'insertion sur un secteur se fera en fonction de nombreux éléments dont l'emprise disponible, les contraintes et opportunités liées au bâti existant et aux projets d'aménagements urbains, le type d'environnement, la sécurité, les usages, les coûts.

En matière d'équipements, il est prévu d'équiper les stations par des abribus dans la suite des études et cela représente une des priorités des équipements relevés dans le questionnaire de la concertation, la mise en place d'information voyageurs dynamiques sur les arrêts sur des zones à correspondances ou d'intermodalités. Il sera possible d'équiper de distributeurs de titres selon les besoins ou via une application mobile pour favoriser l'achat à l'avance et améliorer la vitesse commerciale. Les choix seront précisés dans la suite des études et fonction des capacités budgétaires.

Thème : les arrêts

Questions et remarques :

- Les arrêts prioritaires majoritaires relevés : la gare, l'arrêt Bonne centre, l'arrêt Teppes (nouveau collège) ainsi l'arrêt CHAL

Réponse d'Annemasse Agglo

L'importance des arrêts exprimés figure également dans le projet au stade de la faisabilité. La suite des études permettra de définir les aménagements de ces stations.

Thème : Dessertes autres secteurs

Questions et remarques :

- Desserte des Rosses ou sur le Chef lieu sur Cranves Sales
- Desserte des hauts de Bonne
- Desserte de la route de Bonneville

Réponse d'Annemasse Agglo

La desserte d'autres secteurs relève de thématiques sur les lignes du réseau TAC ou des services de transports à la demande. Ces points seront évoqués dans les réflexions sur le renouvellement de la concession de services publics.

5 – Les suites de la concertation

La concertation a permis de conforter la maîtrise d'ouvrage sur l'intérêt et les objectifs prioritaires.

Par ailleurs, le tracé préconisé a été majoritairement retenu par les habitants s'étant exprimé. La plupart des variantes proposées lors de la concertation avaient été étudiées en phase faisabilité et écartées pour les raisons détaillées ci-dessus.

Les remarques sur la concertation expriment un besoin de renforcer l'offre et d'améliorer le temps de parcours sur la ligne et correspondent aux objectifs du projet qui vise à améliorer la vitesse commerciale de la ligne.

Plusieurs remarques sur l'exploitation (horaires, articulation avec les lignes, les équipements) ou l'importance de penser les futurs aménagements de voiries pour les bus avec des aménagements pour les piétons et les cycles permettront en outre d'alimenter le travail en cours.

5.1 La communication sur le bilan

Ce bilan sera envoyé à l'ensemble des participants et des personnes ayant fait des commentaires. Il sera par ailleurs disponible en téléchargement sur le site internet d'Annemasse Agglo.

5.2 L'organisation de la suite de la concertation

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre qui seront lancées au cours du second semestre 2021, les échanges avec les associations, riverains, usagers, habitants pourront se poursuivre afin de continuer le travail au-delà de la concertation réglementaire. Il est ainsi envisagé d'organiser de nouvelles réunions de concertation, avec les communes qui le souhaitent, notamment sur : le choix des équipements et services, et les aménagements.

Vous pouvez suivre le projet via le site web d'Annemasse Agglo, en consultant la page dédiée au projet dans la rubrique actions et projets / se déplacer / Ligne de bus Gare d'Annemasse – Bonne.

6 –ANNEXE

6.1 Délibérations sur les modalités de la concertation